

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - Rue Auguste Blanqui - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Cession à Dijon Habitat

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine souhaitée par la Ville sur la « Cité du soleil » construite dans les années soixante, Dijon Habitat envisage la démolition des deux bâtiments Stalingrad, la construction de nouveaux immeubles de logements permettant une diversification de l'offre d'habitat, et la réhabilitation du foyer et de la résidence Blanqui.

La mise en œuvre de cette opération d'ensemble s'effectuera en plusieurs phases et permettra à terme la création d'environ 200 logements, d'espaces verts, d'emprises dédiées au stationnement et de nouvelles voies principales ou de desserte des immeubles avec des aménagements favorisant les circulations douces (piétonnes et cyclables).

L'emprise foncière de ce projet nécessite d'intégrer une parcelle en nature d'espace vert et de terrain de jeux appartenant à la Ville, le sol de rue et un parking représentant une soixantaine de places de stationnement utilisées à ce jour, presque exclusivement, par les habitants de la cité.

Afin de permettre la réalisation du projet de rénovation urbaine, et dans la mesure où de nouveaux espaces dédiés au stationnement et de nouvelles voies principales ou de desserte des immeubles sont intégrés dans l'opération d'aménagement d'ensemble, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 18 mars dernier, d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public routier communal du sol de rue et du parking, d'une superficie d'environ 2 500 m², situés rue Auguste Blanqui, préalablement à leur cession.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 14 au 29 mai 2013 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire enquêteur, qui a émis un avis favorable.

En raison des caractéristiques et des contraintes techniques et financières de cette vaste opération de recomposition urbaine en faveur du logement à loyer modéré répondant aux enjeux de qualité environnementale et d'intégration sociale, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le sol de rue et le parking, d'une superficie d'environ 2 500 m², et un espace vert cadastré section AL n° 3, d'une superficie de 840 m², et de céder à Dijon Habitat l'ensemble de ces emprises foncières, d'une superficie totale d'environ 3 340 m², moyennant le prix unitaire de 100 € HT le m² de terrain, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est précisé que le prix de vente total sera versé en deux versements selon l'échéancier suivant : un acompte de 30% après publication de l'acte aux hypothèques et le solde douze mois après le premier versement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la « Cité du soleil », rue Auguste Blanqui, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du sol de rue et du parking, d'une superficie d'environ 2 500 m², et d'un espace vert cadastré section AL n° 3, d'une superficie de 840 m², soit des emprises foncières d'une superficie globale d'environ 3 340 m², telles que représentées sur le plan annexé au rapport ;

2- décider leur cession par la Ville à Dijon Habitat représenté par Monsieur Jean-Pierre Pirocca, Directeur général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, moyennant le prix unitaire de 100 € HT le m² de terrain ;

3- dire que le prix de vente total sera versé en deux versements selon l'échéancier suivant : un acompte de 30% après publication de l'acte aux hypothèques et le solde douze mois après le premier versement ;

4- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ